



ABEILH'EN ARTS

BULLETIN D'INSCRIPTION — VIDE-GRENIER

STADE D'ABEILHAN • 4 OCTOBRE

EMPLACEMENT	10 € les 5 mètres linéaires
EXPOSANTS	Réception à partir de 6h00
PUBLIC	Ouverture à partir de 8h00
RÉSERVATIONS	06.16.96.29.00

1. COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal / Ville : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

2. RÉSERVATION

Nombre de lots de 5 m linéaires : _____
Montant total : 10 € × _____ = _____ €
Mode de règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Autre : _____
Besoin particulier / remarque : _____

2. VEHICULE

N° Immatriculation : _____

3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR — PARTICULIER

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur participer à cette vente au déballage en qualité de particulier, ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile, et ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés, conformément à la réglementation applicable aux vide-greniers.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature : _____

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Vide-greniers organisé par Abeilh'en Arts — Stade d'Abeilhan — 4 octobre

- Inscription : l'inscription est validée après réception du bulletin complet et du règlement selon les modalités communiquées par l'organisateur.
- Tarif : 10 € les 5 mètres linéaires. Toute réservation supplémentaire est facturée par tranche de 5 mètres.
- Horaires : accueil et installation des exposants à partir de 6h00. Ouverture au public à partir de 8h00.
- Emplacement : l'emplacement est attribué par l'organisation. Les exposants doivent respecter les limites qui leur sont indiquées et laisser les lieux propres après leur départ.
- Véhicules : les modalités de stationnement et d'accès des véhicules sont déterminées par l'organisation le jour de la manifestation.
- Objets vendus par les particuliers : seuls les objets personnels et usagés peuvent être vendus. Un particulier ne peut participer à plus de deux ventes au déballage par année civile.
- Professionnels : les professionnels souhaitant exposer doivent se signaler à l'organisateur avant inscription afin de fournir les informations nécessaires à leur statut.
- Responsabilité : chaque exposant est responsable de ses biens, de son stand et de ses transactions. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols, pertes ou détériorations des objets exposés.
- Annulation : en cas d'annulation de la manifestation pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur, les modalités de remboursement éventuel seront communiquées aux exposants.
- Respect du site : il est interdit de laisser cartons, déchets ou invendus sur place. Chaque exposant doit reprendre ses déchets et restituer son emplacement propre.

RESTAURATION SUR PLACE

 Hot-dogs •  Sandwichs •  Bière •  Softs

CONTACT & RÉSERVATIONS

06.16.96.29.00

Les informations recueillies sur ce bulletin sont utilisées uniquement pour la gestion de l'inscription au vide-grenier et l'organisation de la manifestation. Elles sont accessibles aux personnes chargées de l'organisation et, lorsque la réglementation l'exige, aux autorités compétentes. Vous pouvez demander l'accès ou la rectification de vos données auprès de l'association.